



Madame La Directrice Générale
Mesdames, Messieurs,

Je me présente devant vous afin de vous annoncer que nous ne siégerons pas au CTE de ce jour.

En effet, le 29 septembre 2017, lors de l'inauguration de l'Accueil de Jour, avec une brochette d'invités surprenante, dont beaucoup d'officiels, il a été relevé à plusieurs reprises la légitimité de l'ouverture de structures spécifiques dont le PASA (Pôle d'Activités de Soins Adaptés) et démontrée toute l'importance de la prise en charge de patients et ou résidents présentant des troubles cognitifs. Il s'avère que 5 jours plus tard, nous apprenons que les contraintes budgétaires liées notamment aux dépenses de personnel entraînent la fermeture partielle de l'unité du PASA. S'ajoute à cela, un taux d'absentéisme important qui oblige à redéployer le personnel du PASA, afin de remplacer lesdites absences. Le 14 septembre, lors de notre dernier rendez-vous, Madame la Directrice, vous nous avez affirmé que vous remplacerez tous les agents (non renouvellement des contrats aidés et absentéisme).

Le personnel du Centre Hospitalier de Belleville consciencieux et motivé qui n'hésite pourtant pas à pallier aux remplacements à effectuer, de plus en plus souvent et au pied levé, sans aucunes contreparties s'interroge sur la gestion budgétaire de l'établissement.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous exigeons un point précis sur les dépenses de personnel par secteur d'activité et par grade :

- Administration/Direction,
- Logistique (lingerie, services techniques, restauration,
- Rééducation/ réadaptation (titulaires, contractuels et libéraux),
- Médicaux (titulaires, contractuels, intérim et libéraux),
- Paramédicaux (titulaires, contractuels),
- Contrats aidés.

Est-il possible de nous indiquer également le nombre de contrats aidés effectivement arrêtés et en conséquence le coût supporté par l'établissement suite à cette nouvelle réforme ?



Par qui et combien sont rémunérés les intervenants extérieurs dans le cadre du groupement hospitalier de territoire ?

- Médecin DIM de territoire
- Coordinatrice de formation
- Etc.

D'une façon générale, à combien peut-on estimer le coût des arrêts maladie dans l'établissement ? Que rembourse la CPAM ? Quel est le reste à charge pour l'établissement ?

- Maladie ordinaire,
- Maternité,
- Accident du travail,
- Longue et grave maladie.

De plus, nous exigeons également la réouverture totale et immédiate du PASA .

Madame la Directrice, nous avons besoin de réponses précises pour pouvoir continuer de siéger dans les instances de notre établissement.

Je vous remercie vivement de votre écoute et dans l'attente de réponses aux questions de l'ensemble du personnel, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs nos sentiments dévoués et respectueux.

N.B : Ce courrier sera transmis à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, à Monsieur le Directeur Général de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, à Monsieur le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et à l'ensemble du personnel.

Pour les représentants du personnel

A. TERRIER
Secrétaire générale
Syndicat CGT CH BELLEVILLE

Pour information : cette lettre sera portée à la connaissance de la presse